

La confidentialité des renseignements sur le patient

L'information est cruciale lorsqu'il s'agit d'une maladie chronique comme la schizophrénie. Lorsque la « confidentialité du patient » est invoquée pour refuser de divulguer des renseignements aux membres de la famille, cela peut être passablement frustrant. Dans certains cas, le patient peut refuser de donner la permission de partager les renseignements à son sujet avec sa famille. Dans d'autres cas, le professionnel peut juger que l'implication de la famille pourrait nuire au patient.

Ce ne sont pas tous les renseignements partagés entre le patient et un professionnel de la santé qui doivent nécessairement être confidentiels. En fait, certains patients peuvent accepter de partager cette information avec la famille en remplissant le *Formulaire 14*. Si possible, demandez au médecin de faire signer ce formulaire. Si le patient est incapable de donner son consentement, un professionnel peut décider que le partage d'information est important.

La famille peut aussi prendre des mesures pour s'assurer que les renseignements lui soient transmis.

- > Soyez proactif. Lorsque la personne prend du mieux ou semble compétente, contactez ensemble un avocat pour lui faire signer une « procuration relative au soin de la personne ». Ce document légal permet de désigner une autre personne pour prendre les décisions importantes relatives aux soins de santé.
- > Parlez à plusieurs personnes de l'équipe soignante pour obtenir leur point de vue.

- > Demandez aux professionnels les renseignements dont vous avez besoin pour fournir les soins et le soutien approprié.

Si la personne malade depuis plusieurs années déjà a été hospitalisée à maintes reprises, elle pourrait répondre aux critères pour une *Ordonnance de traitement en milieu communautaire*. Cela veut dire qu'elle peut vivre en communauté, à condition de suivre un plan de traitement et prendre ses médicaments. Vous pourrez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'ordonnance de traitement en milieu communautaire du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (www.gov.on.ca/santé/indexf.html).

Où trouver de l'aide ?

La **Société ontarienne de la schizophrénie** est là pour aider. Notre organisme regroupe des familles qui comprennent les difficultés de vivre avec la schizophrénie. Nos objectifs consistent à :

- > fournir un soutien et un programme d'éducation à l'intention des familles;
- > favoriser la sensibilisation et la compréhension du public;
- > intervenir en faveur des personnes atteintes de schizophrénie pour obtenir des lois plus favorables et de meilleurs services;
- > promouvoir la recherche des causes, des traitements et de la guérison de la schizophrénie.

« pour soulager la souffrance causée par la schizophrénie »



Plus info :

Pour de plus amples renseignements, joignez-nous aux coordonnées suivantes :

Société ontarienne de la schizophrénie
130 Spadina Avenue, bureau 302
Toronto ON M5V 2L4
Téléphone : 416-449-6830
Sans frais : 1-800-449-6367
Télécopieur : 416-449-8434
Courriel : sso@schizophrenia.on.ca
Site Web : www.schizophrenia.on.ca

Les présents renseignements ne doivent pas remplacer l'avis d'un médecin. Consultez un médecin ou un avocat pour discuter de votre situation individuelle.



A REASON TO HOPE. THE MEANS TO COPE.
THE SCHIZOPHRENIA SOCIETY OF ONTARIO
SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE LA SCHIZOPHRÉNIE
UNE SOURCE D'ESPOIR, DE SOUTIEN ET D'ENTRAÏDE.

La schizophrénie

Dossier d'information pour les familles



Vous et l'équipe soignante

Ce projet a été soutenu par la Bishop Alexander Carter Foundation

Subvention accordée à titre éducatif par Janssen-Ortho Inc.



JANSSEN-ORTHO



UNITED WAY OF
STORMONT, DUNDAS
& GLENGARRY
CENTRAIDE DE
STORMONT, DUNDAS
& GLENGARRY



A REASON TO HOPE. THE MEANS TO COPE.
THE SCHIZOPHRENIA SOCIETY OF ONTARIO
SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE LA SCHIZOPHRÉNIE
UNE SOURCE D'ESPOIR, DE SOUTIEN ET D'ENTRAÏDE.



Quel est mon rôle dans l'équipe soignante ?

Si une équipe soignante est attitrée à votre parent, vous devriez demander d'en faire partie. Il est important de vous impliquer avec elle dans les décisions concernant ses soins et son traitement. Comme membre de l'équipe soignante :

- > Demandez des rencontres régulières. La fréquence de ces rencontres dépendra de la phase de la maladie.
- > Aidez à garder les rencontres courtes et bien centrées sur le patient. Arrivez à l'heure pour les rendez-vous et dressez la liste de vos questions, préoccupations et observations.
- > Impliquez-vous dans l'élaboration et la révision du plan de traitement. Ce plan devrait inclure des objectifs, des mesures à prendre ainsi que les progrès de la personne.
- > Familiarisez-vous avec ses médicaments.
- > Impliquez-vous dans les décisions concernant son renvoi à la maison, si elle est hospitalisée.

Quel est mon rôle dans les soins et le traitement ?

Une des choses les plus importantes est de vous informer. Si vous avez besoin de renseignements, posez des questions. Si vous ne comprenez pas, demandez une explication.

- > Apprenez le plus de choses possibles sur la manière dont fonctionne le système de santé. Respectez les routines de l'hôpital.
- > Gardez des notes détaillées (y compris les dates) de tout ce qui comprend le soin et le traitement de la personne. Gardez les lettres et autre correspondance dans des dossiers structurés.
- > Essayez d'être positif et utile.
- > Parlez de la personne comme d'un individu à part entière, et non seulement comme d'une personne malade.
- > Si la personne a été jugée incompétente pour prendre des décisions au sujet de sa maladie, on pourra vous demander de prendre les décisions en son nom. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le ministère du Procureur général.

Vous et l'équipe soignante

La personne atteinte d'une maladie chronique telle que la schizophrénie est en contact avec plusieurs professionnels de la santé, tels que des psychiatres et des ergothérapeutes.

Lorsque les familles sont impliquées dans le traitement, les chances de réussite du traitement sont bien meilleures.

Comment puis-je aider ?

Vous connaissez et comprenez votre proche parent. Vous pouvez contribuer à son traitement et à son rétablissement en vous impliquant de façon positive. Cela implique d'établir de bonnes relations avec les professionnels qui fournissent les soins et les services.

Apprenez les noms des personnes impliquées dans ses soins et son traitement ; demandez-leur comment vous pouvez vous impliquer.

Il faut comprendre que les professionnels de la santé doivent souvent traiter des patients difficiles, faire face à des attentes irréalistes, à des coupures budgétaires et à des lois contraignantes. Lorsqu'un professionnel se démarque, adressez-lui une lettre d'appréciation.

À quoi dois-je m'attendre des professionnels de la santé ?

Les professionnels de la santé devraient :

- > établir une relation avec le patient;
- > impliquer d'autres professionnels si nécessaire;
- > offrir des services adaptés aux différences culturelles;
- > offrir des renseignements clairs et faciles à comprendre, dans la langue maternelle de la personne si possible, et expliquer les termes techniques;
- > vous informer sur la schizophrénie et le soutien à votre disposition, en tant que personne soignante;
- > Demeurer au courant des plus récentes innovations en matière de médicaments et de recherche.

Ne vous laissez pas intimider par les médecins ou autres professionnels de la santé. La plupart des soignants sont attentifs et compréhensifs. Concentrez-vous sur la raison de votre présence : obtenir les meilleurs soins possibles pour la personne qui vous est chère.

Et si j'ai un problème avec un professionnel de la santé... ?

Vous êtes peut-être soucieux des soins ou du traitement et vos démarches n'ont pas été fructueuses. N'abandonnez pas.

- > Faites parvenir une lettre soulignant vos préoccupations à la personne impliquée, au médecin-chef ou au directeur général de l'hôpital, ou encore à un autre cadre.
- > Contactez l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario. Il permet au public d'exprimer ses préoccupations relatives à un médecin. (1-800-268-7096, poste 615 ou www.cpsso.on.ca)
- > Gardez des copies de toutes les lettres et de toute correspondance.



A REASON TO HOPE. THE MEANS TO COPE.
THE SCHIZOPHRENIA SOCIETY OF ONTARIO
SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE LA SCHIZOPHRÉNIE
UNE SOURCE D'ESPOIR, DE SOUTIEN ET D'ENTRAIDE.